

DELIBERATION DD2025_095

Nombre de membres du conseil en exercice	
en exercice	83
Présents	54
Votants	70
Pouvoirs	16

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 19 septembre 2025

**LE 25 septembre 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni
en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, Mme CHABREYROU, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme ESCLAFFER, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, Mme DOAT, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD, M. LACOUR-COULON

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. COURNIL, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. SERRE, Mme ARNAUD, M. PIERRE NADAL, Mme FAVARD, M. GASCHARD, Mme LANDON, M. LAVITOLA, Mme REYS, M. VADILLO, Mme RENAUD

POUVOIR(S) :

M. BUFFIERE donne pouvoir à M. DENIS
M. CIPIERRE donne pouvoir à M. BIDAUD
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
M. TALLET donne pouvoir à M. MARTY
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. PROTANO
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. CHANSARD donne pouvoir à M. DUCENE
M. BELLOTEAU donne pouvoir à Mme CHERBERO
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. LECOMTE
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. BARROUX
M. PALEM donne pouvoir à M. MOISSAT
M. PERIER donne pouvoir à Mme MARCHAND

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que le Conseil communautaire peut, lors de chacune de ses réunions, modifier le budget primitif, sans attendre la décision modificative de fin d'année. Compte tenu du bon avancement des projets d'investissement et du taux de réalisation (60 % sur le budget principal au 1^{er} septembre), il est proposé au Conseil de rectifier le budget principal et le budget des mobilités.

Pour le budget principal :

Considérant que globalement pour le budget principal, le montant de la décision modificative est de 7,86 M€, dont 0,06 M€ en fonctionnement et 7,8 M€ en investissement.

Que l'autofinancement évolue peu (+0,03 M€) et l'emprunt d'équilibre est majoré de 5,38 M€.

NATURE	Budget 2025	Projet DM	Total	évolution du budget
Recettes de fonctionnement	65,43	0,08	65,52	0,1 %
Dépenses de fonctionnement	57,47	0,06	57,53	0,1 %
Intérêts de la dette	1,51	0,00	1,51	0,0 %
Epargne brute courante	6,45	0,03	6,48	0,4 %
cessions d'actifs	1,44	0,00	1,44	0,0 %
Epargne brute	7,89	0,03	7,92	0,3 %
Capital de la dette	4,71	0,00	4,71	0,0 %
Epargne nette	3,19	0,03	3,21	0,8 %
Ressources propres d'investissement	17,69	2,39	20,08	13,5 %
Emprunts	10,80	5,38	16,18	49,9 %
Dépenses d'Investissement	26,20	7,80	34,01	29,8 %
Total du budget	89,89	7,86	97,75	8,7 %

Que dans le détail les crédits inscrits sont :

- 3 585 000 € en dépenses d'investissement, pour la mise à jour des crédits relatifs aux itinéraires alternatifs dont :

1 914 000 € pour l'itinéraire alternatif Sud-Ouest (Marsac)

1 510 000 € pour l'itinéraire alternatif Nord (Champcevinel)

18 000 € pour l'itinéraire alternatif Est-Ouest (Périgueux)

143 000 € pour des études concernant le contournement ouest

- 2 240 000 € en dépenses d'investissement au titre de Silôt

- 150 000 € pour les subventions aux particuliers dans le cadre d'Amelia

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le

DD2025_095
S2LO

ID : 024-200040392-20250925-DD2025_095-DE

-160 000 € pour une acquisition dans le cadre du projet de village seniors de Vergt

Considérant que par ailleurs, suite à la signature du PV de transfert de la compétence « eau », du SMDE au Grand Périgueux, puis au syndicat EAU CŒUR DU PERIGORD, il est nécessaire d'ouvrir 1 776 909 € de crédits, tant en recettes qu'en dépenses afin de :

- reprendre une partie des excédents du SMDE

- solder les frais d'achats d'eau en gros, suite à l'extinction du litige sur lesquels ils portaient

- reverser le solde à EAU CŒUR DU PERIGORD

Qu'enfin, 8 555 000€ de crédits doivent être ouverts, tant en dépenses qu'en recettes par l'application du coefficient d'assujettissement à la TVA d'Aliénor.

Que ces différentes opérations s'équilibreront en fonctionnement par un abondement de l'autofinancement de 26 968 € et en investissement par l'inscription d'un emprunt de 5 384 673,60 €.

Que les tableaux ci-dessous récapitulent les propositions d'ouvertures de crédits :

Dépenses

Compte	Objet	Budget primitif	Proposition DM
--------	-------	-----------------	----------------

Dépenses de fonctionnement			
60611	Régularisation achat d'eau SMDE	- €	107 917,00 €
657381	Silôt	52 000,00 €	- 52 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	4 400 685,13 €	26 968,00 €
TOTAL			82 885,00 €

Dépenses d'investissement			
1068	Reversement des excédents du SMDE à ECP	- €	1 668 992,00 €
2018432/2031/2151	Itinéraire alternatif sud-ouest	195 000,00 €	1 914 000,00 €
2018434/2151	Itinéraire alternatif nord	2 211 000,00 €	1 510 000,00 €
2018435/2151	Itinéraire alternatif centre	100 000,00 €	18 000,00 €
9702/2151	études itinéraires structurant d'agglomération		143 000,00 €
201845/2313	Silot (travaux)	9 619 400,00 €	2 160 000,00 €
21/2151	acquisition immobilière (village senior Vergt)		160 000,00 €
261	Silot (capital social)	- €	80 000,00 €
201812/20422	Subventions aux particuliers AMELIA	220 000,00 €	150 000,00 €
TOTAL			7 803 992,00 €

Ecritures de régularisation fiscale			
20/201833	coefficient de déduction ALIENOR	- €	3 870 000,00 €
041 (ordre)	coefficient de déduction ALIENOR	- €	4 685 000,00 €
TOTAL			8 555 000,00 €

Recettes

Compte	Objet	Budget primitif	Proposition DM
--------	-------	-----------------	----------------

Recettes de fonctionnement			
75888	Excédents SMDE (fonctionnement)	- €	82 885,00 €
TOTAL			82 885,00 €

Recettes d'investissement			
1068	Excédents SMDE (Investissement)	- €	1 694 024,00 €
10222	FCTVA	3 400 000,00 €	698 326,40 €
021	Virement de la section de fonctionnement	4 400 685,13 €	26 968,00 €
16/1641	emprunt	10 797 593,61 €	5 384 673,60 €
TOTAL			7 803 992,00 €

Ecritures de régularisation fiscale			
20/201833	coefficient de déduction ALIENOR	- €	3 870 000,00 €
041 (ordre)	coefficient de déduction ALIENOR	- €	4 685 000,00 €
TOTAL			8 555 000,00 €

Pour le budget des Mobilités :

Considérant que les modifications proposées ne changent pas les équilibres du budget.

NATURE	Budget 2025
<i>Recettes de fonctionnement</i>	16,72
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	11,09
<i>Intérêts de la dette</i>	0,45
Epargne brute (RF-DF)	5,18
<i>Capital de la dette</i>	1,63
Epargne nette	3,55
<i>Recettes d'Investissement hors emprunt</i>	7,24
<i>Emprunts</i>	0,40
<i>Dépenses d'Investissement hors dette</i>	10,69
Total du budget	23,85

Que les crédits d'investissement sont ajustés de la façon suivante :

Dépenses d'investissement			
202501/2315	Voie verte Escoire		
201814/2151	mise à niveau des arrêts de bus	330 000 €	294 000 €
2151	Passerelle Barnabé	- €	72 000 €
TOTAL			- €

Que pour ces deux propositions de modifications budgétaires, les maquettes officielles sont jointes en annexe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Approuve les décisions budgétaires modificatives du budget principal et du budget mobilités.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 10/10/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 10/10/2025	Périgueux, le 10/10/2025
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 